



ASSEMBLEE GENERALE DU

16 NOVEMBRE 2018

0-0-0-0-0-0-0

RAPPORT MORAL D'ACTIVITE ET D'ORIENTATION

Présenté par Brigitte OLLIVIER

Mes chers collègues et amis,

Tout d'abord, **un grand merci d'être venus si nombreux à cette troisième assemblée générale** du Cercle de **R**éflexion des **C**omptables **P**ublics. Votre présence est le témoignage vivant de votre volonté de faire de ce 16 novembre un moment fort de rencontre et d'échanges sur nos préoccupations et l'exercice de notre métier.

Nous sommes non seulement des comptables publics mais également des cadres managers et à ce titre, **nous sommes soumis à une double responsabilité administrative et pécuniaire. C'est ce lien très fort qui nous relie et nous différencie des autres cadres.**

A l'heure où les réductions d'effectifs, la restructuration du réseau comptable, l'évolution des règles de gestion des cadres se poursuivent, **à l'heure où** se profile une réorganisation en profondeur de la DGFIP et des Directions, il est plus que jamais nécessaire de **rester UNIS** pour faire évoluer ensemble notre métier en l'adaptant aux exigences actuelles et aux besoins des usagers.

Le CRCP est une association née en 2013 d'un constat et de la nécessité de créer une structure représentative adaptée à tous les métiers comptables, **fédératrice de tous les comptables issus des horizons les plus divers, sans distinction de grade et de métier.**

Aujourd'hui, grâce à votre confiance et à votre fidélité, le CRCP poursuit sa dynamique de développement et confirme son attractivité. Toute l'équipe du CRCP met son énergie au service de la communauté des comptables pour lui apporter des informations utiles (surtout en cette période) et une assistance en cas de mise en jeu de la responsabilité.

Ce risque spécifique attaché à notre métier est notre dénominateur commun ; c'est pourquoi nous avons à cœur de vous accompagner dans votre quotidien et de vous soutenir dans vos difficultés.

Nous pouvons être fiers du chemin parcouru. **Je dis un grand merci à tous les administrateurs**, à vous qui avez su mobiliser vos compétences, vos convictions pour faire vivre cette association dans le but de répondre aux attentes des comptables principaux et secondaires de la DGFIP.

Aujourd'hui, Il n'existe plus de directeur qui nous ignore, le CRCP est devenu un acteur incontournable de la vie administrative, reconnu et apprécié par le sérieux et la qualité de ses interventions et de ses propositions. Le CRCP fait partie désormais des groupes de travail métiers de la DGFIP.

Il est ouvert aux évolutions tout en restant fidèle à ses valeurs. Je rappelle qu'il a contribué à faire bouger les lignes sur la défiliarisation en prônant une défiliarisation totale pour l'accès aux postes comptables qui était loin d'être approuvée par la Centrale et certaines associations ou syndicats.

La recherche de solutions aux problèmes que nous rencontrons est plus facile à réaliser si plusieurs personnes mettent en commun leurs compétences et leurs expériences. Face à un contexte de mises en débet fréquentes, à une gestion administrative dominée par le stress, face à des moyens en constante diminution, face à des méthodes managériales qui s'annoncent brutales seule l'action collective et solidaire permet de se défendre et d'être moins isolés.

Il n'y a pas non plus à introduire une quelconque notion de culpabilité dans les incidents qui interviennent dans l'exercice du métier comptable. La réponse aux difficultés ne peut venir que de la mutualisation des expériences et des compétences pour prévenir les risques encourus. La responsabilité sans faute constitue un des fondements de notre droit financier, à nous de la faire vivre et surtout de faire en sorte qu'elle ne soit pas dévoyée.

Venons- en maintenant à l'activité déployée depuis la dernière AG. Je ne vous ferai pas un inventaire à la Prévert, simplement je retracerai les directions des actions entreprises qui tournent autour de quatre axes essentiels : les propositions, les échanges, la communication, le soutien.

-1 Le CRCP, force de PROPOSITION et PARTENAIRE actif du changement positif

La défilialisation et l'évolution des carrières ont fait l'objet de multiples propositions. Je citerai parmi elles le besoin de règles communes, connues de tous, au nom de la transparence, de la lisibilité et de la stabilité :

-Le respect du principe d'égalité de traitement entre les cadres de la Fonction Publique membres d'un même corps et d'une logique de grade pour l'accès aux postes comptables,

-La proposition d'une porte d'entrée unique par grade selon la catégorie du poste,

-La limitation à la tenue d'un seul poste comptable pour pouvoir accéder à un poste HEA pour les IDIV,

-La limitation à un simple salto pour les promotions sur place sauf cas particulier,

-La réduction des délais de séjour pour les C1 en cas de départ à la retraite (ramené de 3 à 2 ans),

-La publication des listes d'ancienneté par grade (fait),

-La prise en compte des regroupements de services dans le reclassement des postes,

-La mise en place de dispositif de fin de carrière notamment la promotion à titre personnel

-La nécessité de permettre des déroulés de carrière au sein des missions en tenant compte de la diversité des fonctions exercées.

Nous sommes dans une période instable, anxiogène, charnière et très particulière où chacun essaye de se retrouver dans les méandres de règles fluctuantes gérant les mutations et les promotions. La période qui s'ouvre sera marquée par de profondes transformations: les évolutions concerneront d'après le dernier comité interministériel de la transformation publique à la fois les missions, leur périmètre, leur contenu, les emplois, les implantations mais aussi les règles de gestion des cadres.

Nous constatons que certains cadres managers comptables ou non comptables sont en difficulté :

Ces difficultés peuvent s'expliquer par le contexte mouvant de la DGFIP qui se traduit par des changements permanents, **le management de plus en plus difficile** des agents en raison des suppressions d'emplois, la dérégulation des carrières des cadres, la relation très distendue des Directions avec leurs cadres de proximité et la volonté des DD/DRFIP de gérer la carrière de leurs cadres en la maîtrisant.

Le nombre de postes comptables est en nette diminution, leur classement répond à des critères que plus personne ne comprend et sécuriser sa carrière est devenu un casse-tête où l'on ne sait plus si l'option que l'on choisit est la bonne ou si elle ne cache pas un piège que l'on n'a pas remarqué. **Aussi, Le CRCP a un rôle important d'information, de décryptage et de soutien à jouer auprès de ses adhérents.**

Les propositions faites par le CRCP lors des 10 audiences où il est intervenu à la DG depuis la dernière AG s'inscrivent dans le respect d'une logique « métiers » et de la défense de la défiliarisisation totale.

Chaque métier comptable a fait l'objet de propositions pour améliorer l'exercice des missions dans la perspective de CAP 2022 :

- Elaboration d'un kit de responsable d'un poste comptable (SIE, SIP, SPF, PRS, TM, TS)
- Elaboration d'un kit du comptable entrant et d'un kit de prise de poste,
- Formalisation d'un tuilage avec le comptable sortant en cas de changement de métier,
- Développement d'un tutorat effectif en cas de changement de métier,
- Propositions sur la départementalisation des procédures collectives en sortant la gestion des PC des PRS
- En matière d'accueil des usagers, privilégier la prise de RDV,
- Rattachement des pôles enregistrement à un SPF,
- Généralisation de la spécialisation des trésoreries et du transfert du recouvrement des créances fiscales, des produits locaux et des amendes au SIP,
- Création d'un PRS à compétence nationale rattaché à la DVNI ou à la DGE.

Plusieurs de ces propositions convergent d'ailleurs avec les décisions de la DGFIP.

Dans le domaine des RH : Nous sommes animés par **une forte volonté de défiliarisisation totale** conforme à nos valeurs d'équité de traitement entre cadres et d'équilibre entre grades. Nous avons proposé **un allègement et une simplification des critères d'accès aux postes comptables** (cf .fiche de proposition sur les modalités d'accès aux postes comptables).

En matière de soutien aux cadres encadrants, nous avons également fait des propositions aux chargés de mission de la DGFIP mandatés sur ce point, (propositions disponibles sur le site du CRCP).

Nous sommes favorables à l'évolution des services RH vis-à-vis des agents et des cadres: Ceux-ci dont le rôle est strictement fonctionnel doivent s'orienter vers un rôle de conseil et de formation.

En résumé, nous faisons preuve de professionnalisme avec une dose de pragmatisme qui s'exprime lors des audiences obtenues auprès des divers services de la Direction Générale et dont les comptes rendus sont mis en ligne sur le site.

-2 FAVORISER LES ECHANGES

Le Cercle de Réflexion a créé un journal, **les Echos du Comptable**, où chacun peut se retrouver. Diffusé largement dès son origine, il s'est imposé dans le paysage d'information des comptables et **nous en sommes actuellement au trente-septième numéro.**

Cette presse est le témoignage vivant de la vitalité de l'association car elle ne pourrait exister sans la bonne volonté et l'implication des collègues qui rédigent des articles sur les sujets actuels les plus divers, mais toujours très professionnels.

La force du Cercle tient dans la pénétration de ses idées et les Echos du Comptable en sont le vecteur essentiel. Sa diffusion s'étend à l'ensemble des collègues comptables et non comptables dans chaque département.

Nous avons mis en place un forum sur le site qui est l'occasion de multiplier les échanges entre collègues pour enrichir notre réflexion et nos propositions. **Je vous encourage à participer à ces échanges sur le forum et à entretenir le dialogue avec les DD/DRFIP.** Ces échanges doivent déboucher sur un dialogue

constructif entre les directeurs et les comptables. Dialogue qui est primordial en raison du renforcement des pouvoirs des DD/DRFIP.

Nous avons développé quatre partenariats : l'un avec la **GMF** que je remercie de nous accueillir aujourd'hui et les trois autres avec la **PREFON**, le **CSF** et la **MGEFI**.

-3 LE DEVELOPPEMENT DU SITE WEB

Il évolue en permanence au fur et à mesure de l'investissement humain et financier qu'il demande.

Depuis sa création, **le cap des 26 000 visiteurs a été franchi**, cela signifie qu'il répond à un besoin et qu'il joue son rôle dans les objectifs de soutien et de mutualisation que nous nous sommes fixés.

Le site, c'est une information immédiate, concrète et réactive à tout ce qui peut intéresser la vie du comptable. **Une vision sur la première page et l'on sait de suite si des événements administratifs peuvent nous intéresser.**

Mais le site, c'est aussi l'espace adhérent la possibilité de mieux travailler en trouvant les fondamentaux des métiers, la prévention des risques, la possibilité d'enrichir ses connaissances et ses compétences, les informations sur la carrière et le classement des postes.

Le Cercle va continuer à travailler et développer cet instrument pour qu'il demeure un outil quotidien de la vie du comptable public.

-4 LE SOUTIEN et l'aide aux collègues lorsque leur RESPONSABILITE est mise en jeu

La DGFIP poursuit sa mutation numérique et organisationnelle et les évolutions à venir risquent d'être rapides. C'est pourquoi, nous devons rester mobilisés et unis pour défendre notre métier, nos missions et notre RPP.

Un des mots d'ordre de l'association pourrait se résumer ainsi : « ne soyez plus seul face à vos difficultés et aux risques du métier, rejoignez le CRCP pour partager des centres d'intérêts communs, réfléchir à notre avenir et participer à la construction de la DGFIP de demain » !

Tous les jours, certains d'entre nous sont confrontés au refus de sursis de versement ou à la mise en débet. Ils ne s'y attendent pas forcément, ils sont parfois un peu déboussolés, désemparés sur la manière d'aborder les problèmes qui en découlent.

Le Cercle est là pour les aider, les soutenir, les conseiller dans ces moments qui peuvent parfois être mal ressentis. Ne restez pas isolé, demandez de l'aide, ayez le bon réflexe. Nous sommes là pour ça !

Une messagerie dédiée à la RPP a été créée : **crpc.rpp@laposte.net**. N'hésitez pas à nous solliciter aussi via la rubrique « **contact cellule RPP** » du site.

En conclusion et pour résumer l'activité du Cercle de Réflexion, je crois que nous pouvons être assez fiers d'avoir consolidé les fondements d'une structure représentative du métier de comptable public, adaptée à la nouvelle donne de la DGFIP.

Pour l'avenir, tout reste à faire pour le comptable public du XXIème siècle, il faut être bien conscients que nous sommes une anomalie dans le paysage administratif européen. Mais avec les solides fondations que nous avons posées, il faut rester optimiste sur la pérennité des valeurs que nous défendons en centrant l'action à mener sur le service public, au service du public, de l'Etat et des collectivités locales.

Cette AG est pour nous l'occasion d'affirmer nos ambitions en traçant le chemin que le CRCP aura à emprunter au cours des 2 prochaines années.

Alors, comment allons- nous concrétiser cette belle affirmation ? Quelle orientation va guider l'activité du Cercle dans la période à venir ?

Tout d'abord, nous continuerons de répondre aux attentes des comptables au travers des actions et réflexions que nous serons amenés à entreprendre. Il s'agit de coller au plus près des aspirations des adhérents en reflétant leurs préoccupations. **Il faut aussi apporter des informations concrètes et utiles dans cette période très instable et anxiogène.**

Il ne s'agit pas bien entendu de dire que nous pourrons tout entreprendre et tout satisfaire. Le monde administratif actuel est un monde très dur, avec toujours plus de contraintes et de réorganisations.

Mais dans ce monde- là, il faut que le Cercle se fasse entendre pour faire perdurer les valeurs d'équité et de justice qui sont les siennes. Il faut qu'il puisse agir pour que personne ne soit oublié, quel que soit son grade ou sa fonction. **Que chacun puisse avoir un espoir de progression, même si les chances ne seront pas égales pour tous.**

Si vous êtes présents aujourd'hui, c'est que vous êtes motivés par ces perspectives et que vous avez envie de les défendre.

Tout d'abord, le CRCP doit devenir le meilleur représentant et le meilleur défenseur de l'ensemble des métiers comptables. Il sera important de ne laisser personne sur le bord du chemin, qu'il soit dans une Trésorerie, un SIP, SPF, SIE, SIP-SIE, PRS.

La défiliarisation est une réalité et quel que soit le ressenti de chacun, elle s'impose à tous. La représentativité du CRCP est en progrès constant et la composition du nouveau conseil d'administration en est l'illustration.

Quel CAP allons-nous tenir ?

Notre démarche s'inscrit dans la modernité et nous allons accompagner la modernisation de la DGFIP de demain. Notre engagement impulsera la promotion du métier de comptable public et nous mettrons tout en œuvre pour développer notre capacité à travailler ensemble en conformité avec nos valeurs.

Le Cercle va continuer à faire des groupes de travail débouchant sur des propositions, demander des audiences à la Direction Générale, poser des questions sur l'avenir des métiers, sur les carrières, les changements législatifs et organisationnels. Il donnera ses positions au travers de rapports, comptes rendus, articles de presse et retransmettra toutes les informations qu'il aura pu recueillir auprès de ses interlocuteurs.

Cette ambition affichée ne peut se réaliser qu'en créant un réseau de soutien, d'aide et de mutualisation. Les liaisons entre les comptables doivent se développer, chacun faisant connaître le Cercle et sa manière de fonctionner aux collègues et aux directeurs. Je compte sur vous pour être des relais dans vos départements.

L'année 2019 connaîtra un effort particulier dans la structuration de l'association au niveau des départements. La décentralisation de nombreuses décisions au niveau local entraîne encore plus que dans le passé la nécessité de se développer dans toutes les directions.

Ce sont les directeurs qui nous mettent en débet, ce sont les directeurs qui restructurent leur réseau, ce sont les directeurs qui décident de notre aptitude à progresser ou pas.

MAIS ATTENTION : Il ne s'agit pas de constituer un réseau de soutien aux directeurs, ni un réseau d'opposition. Il s'agit de créer un réseau de dialogue, de concertation, avec des hiérarchies dotées de pouvoirs de plus en plus importants.

Il est prévu de tenir des assemblées dans toutes les régions, d'en faire des espaces de discussion, d'information et de soutien en appelant tous les comptables défendant nos valeurs à y participer.

A ces occasions, prévoir des audiences auprès des directeurs avec des membres de la direction nationale du CRCP pour leur répercuter les aspirations de leurs cadres comptables. Je crois plus à une discussion franche et loyale qu'à une fraternisation basée sur une invitation à déjeuner.(Audience DRFIP13 le 20 novembre 2018).

La mise en jeu de la responsabilité telle qu'elle est définie actuellement est perfectible et donne lieu à de nombreuses tensions, notamment pour les comptables secondaires. Elle est parfois vécue comme un moyen de pression et de sanction à l'égard des comptables alors que dans la plupart des cas, il ne s'agit que d'équilibrer des comptes. Certains collègues sont désarmés face à un refus de sursis de versement ou à une audience publique de la Cour des Comptes.

Des évolutions vont intervenir sur ce point comme le montre le diaporama mis en ligne sur Ulysse concernant le séminaire des cadres chargés de l'équipe dédiée au pilotage et à l'animation du recouvrement forcé. Le bureau métiers GF-3B a mis en place une nouvelle méthode de traitement des actes qui supprime tous contrôles comptables.= on ne doit plus vérifier ni la situation comptable , ni les mentions fiscales obligatoires et comme on ne dépouille plus les actes , on ne vérifie pas non plus la taxation .

=>C'est une remise en cause totale de la responsabilité comptable du chef de service d'un SPF ou d'un SPF-E .Or ,à ce jour il n'y a aucun document officiel qui dit que le chef de service et le DR/DDFIP ne seront pas mis en débet s'ils ne respectent pas la règle du paiement préalable et le fait que se soit au service d'effectuer la taxation , le notaire ne faisant qu'un projet de liquidation.

Quand on examine la réalité, il est très difficile pour un comptable de dire à son directeur qu'il fait l'objet d'un débet parce que ce même directeur ne lui a pas fourni les moyens nécessaires au bon fonctionnement de son service.Ce système où le directeur se retrouve juge et partie est particulièrement néfaste et n'entraîne pas une prise de décision objective.

Le réseau est en pleine restructuration. Si nous sommes favorables au regroupement des postes comptables, le contexte budgétaire et politique n'est pas non plus à négliger dans ces opérations. Le CRCP le comprend fort bien, nous sommes également demandeurs du maintien du dispositif d'accompagnement des cadres « perdants » dans ces opérations qui s'accélèrent.

La restructuration du réseau ne peut s'opérer sans information préalable des cadres concernés ainsi que les agents pour leur permettre d'avoir de la visibilité au moins sur deux ans. Il en est de même lorsque le poste est déclassé.

Le Cercle va travailler sur ce sujet de manière à formuler une logique dans la redéfinition du paysage administratif et continuera de proposer des mesures d'accompagnement pour les cadres.

Tous les projets que nous formulerons aujourd'hui seront sans doute réalisables. Ils ne seront cependant réalisés que si le Cercle de Réflexion continue de se développer, d'accroître ses effectifs de

manière significative pour devenir un interlocuteur incontournable des Directions. Même si le nombre de comptables ne va pas aller en augmentant à la DGFIP, les perspectives de développement existent pour assurer la pérennité du CRCP.

CONCLUSION

La notion de réseau comprend tous ceux qui tiennent une comptabilité administrative y compris les agents comptables. **Le CRCP doit travailler dans une optique qui va au-delà des limites actuelles de la DGFIP**

On peut penser qu'un véritable réseau puisse et doive englober les agences comptables, en particulier celles dépendant du Ministère de l'Education Nationale. La Direction Générale prendrait alors une autre dimension.

Une telle décision permettrait de faire face aux problèmes qui ont été soulevés par la Cour des Comptes et souvent constatés, en particulier au niveau de l'Association Française de Cautionnement Mutuel. D'après ces organismes, les mises en débet effectuées découlent souvent d'un manque de rigueur et d'un défaut de professionnalisme des intervenants manipulant des fonds publics.

En conclusion, le comptable public a besoin d'une association fédératrice qui le soutienne et le défende, qui lui apporte des réponses à ses questions, qui l'écoute, le conseille et fasse entendre sa voix à tous les niveaux.

Cette association ne peut être que le CRCP et je compte sur vous pour agir en ce sens et construire l'avenir de notre profession.